

**SEC 3**  
10, RUE LEON FROT

**75011 PARIS**

**B&A AUDIT**  
27, RUE DU CAYLA

**92400 COURBEVOIE**

**ENCRES DUBUIT**

Société Anonyme au capital de 1 256 400 Euros

Siège social : 1, rue Isaac Newton

ZI MITRY COMPANS

**77292 MITRY Cedex**

-----

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES**  
**OU A EMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET DES**  
**MANDATAIRES SOCIAUX**

-----

**Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2021**

**SEC 3**  
10, RUE LEON FROT

**75011 PARIS**

**B&A AUDIT**  
27, RUE DU CAYLA

**92400 COURBEVOIE**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES**  
**OU A EMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET DES**  
**MANDATAIRES SOCIAUX**

-----  
Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2021

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société, et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Paris et Courbevoie, le 29 avril 2021

Les Commissaires aux comptes

**SEC 3**  
représentée par :  
**Jean-Philippe HOREN**

**B&A AUDIT**  
représentée par :  
**Nathalie BOLLET-FLAMAND**